



Départ délai de surenchère

Par **averkova**, le **07/04/2017** à **20:38**

Bonjour,

Le 22 janvier 2016 vendredi a 15h00 a lieu une audience de saisie lors de laquelle ma société se voit saisir un immeuble. Le lendemain samedi et surlendemain dimanche aucune surenchère n'est possible semble t-il. Le délai de surenchère va t-il partir du lundi ou du samedi ? Quels sont les textes à ce sujet ? Ceci est important car le 02 février j'obtiens enfin la mise en RJ de la société. A un jour près les conséquences de la date du départ de délai de surenchère pour sont importantes pour l'avenir. Si le délai de surenchère part du samedi alors qu'il ne semble pas y avoir moyen de surenchérir il semble que je vais devoir faire une croix sur le bien et/ou son prix de cession. Par contre si le délai de surenchère part du lundi cela signifie que la fin du délai de surenchère tombe le 3 dans ma période de RJ. Quel est le moyen d'avoir les infos à ce sujet de manière rigoureusement certaine ? Je précise que ma société est toujours en période d'observation et que la réponse a cette question est vitale pour la suite et un éventuel plan de continuation.

Merci d'avance
Bien à vous